



COMMUNIQUE DE PRESSE

5 avril 2011 : l'excellence du made in France à l'honneur lors de la 2^{ème} rencontre parlementaire des Entreprises du Patrimoine Vivant

Paris, le 4 avril 2011. Organisée en partenariat étroit avec Mme la Sénatrice Catherine Dumas, et sous le Haut Patronage de M. Gérard Larcher, Président du Sénat, la 2^{ème} rencontre parlementaire des Entreprises du Patrimoine Vivant se tiendra mardi 5 avril 2011 de 14h à 18h. Cette manifestation accueillie au Palais du Luxembourg, réunira pour la seconde année consécutive Députés, Sénateurs et entreprises labellisées.

Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV) est une marque de reconnaissance de l'Etat mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Cette distinction unique, qui récompense des talents faisant la renommée française, regroupe aujourd'hui près de 900 maisons.

La dynamisation de l'action des pouvoirs publics en faveur de ces PME, fleurons de la fabrication française, peut permettre d'expérimenter des politiques, nationales et régionales, audacieuses visant à assurer la transmission du patrimoine manufacturier français et renforcer le rayonnement du savoir-faire de l'excellence française.

Après l'introduction des travaux par **Mme la Sénatrice Catherine Dumas**, cette rencontre sera articulée autour de deux tables rondes : « **le label EPV : l'excellence du fabriqué en France** » et « **la référence de prestige à l'export** ».

De **prestigieuses maisons labellisées** telles qu'**Hermès** (représenté par M. Guillaume de Seynes, Directeur Général Adjoint d'Hermès International) ou **Lenôtre** (avec M. Philippe Gobet, Directeur des Ecoles Lenôtre) viendront témoigner de l'intérêt du label EPV pour la défense du fabriqué en France et des savoir-faire d'excellence.

M. Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions Libérales et de la Consommation, conclura les travaux à 17h30.

Télécharger le programme détaillé de la rencontre : http://www.patrimoine-vivant.com/pub/2011/010_epv_rencontre_parlementaire_web.pdf

A propos du label Entreprise du Patrimoine Vivant

Le label d'Etat Entreprise du Patrimoine Vivant est une marque de reconnaissance du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Ces maisons se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois séculaires, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français.

Contact presse

Agathe Djelalian, Chargée de communication, Label Entreprise du Patrimoine Vivant

Tél : 01 44 16 80 67 / presse@patrimoine-vivant.com

www.patrimoine-vivant.com